

tère de la Reconstruction que l'on projette d'établir. On pourrait aussi faire valoir le besoin de liaison entre le ministère des Affaires des anciens combattants et l'ensemble du cabinet, car si nous finissons par accomplir quelque chose pour les anciens combattants libérés maintenant ou à la fin des hostilités, c'est sur l'ensemble de notre économie que nous devons surtout compter. Il importe avant tout d'accorder une attention spéciale au problème de la reconstruction, et je voudrais qu'il y ait liaison étroite entre le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère de la Reconstruction. A la vérité, il faudrait encore plus. Le Gouvernement a le devoir de comprendre que le succès de la réintégration des anciens combattants dépendra du degré d'efficacité du programme de reconstruction du régime au pouvoir, quel qu'il soit.

J'espère que la création de ce ministère amènera la revision de maints détails visant les anciens combattants. A l'heure présente, nous pensons tout naturellement à ceux qui ont été libérés et à ceux qui le seront, après la guerre. N'allons pas toutefois oublier les vétérans de la dernière guerre. Je ne veux pas dire qu'il faille ne leur verser que les pensions ou allocations qu'ils touchent présentement; je voudrais plutôt que soient révisées la loi des pensions et la loi des allocations aux anciens combattants pour que ces hommes soient mieux traités qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans.

Le ministre des Pensions et de la Santé nationale a fait allusion dans son discours aux veuves qui reçoivent des allocations par décrets du conseil qui se rattachent à la loi des allocations aux anciens combattants, mais je n'ai pas bien saisi sa pensée. Il faudrait profiter de l'occasion pour réviser la loi et les décrets du conseil qui régissent le paiement des allocations aux veuves des vétérans de la dernière guerre. Je caresse l'espoir de voir étudier toutes ces questions. J'espère qu'elles ressortiront au nouveau ministère des Affaires des anciens combattants non pas simplement par un procédé technique de transfert d'un service à un autre, mais aux fins de permettre un relèvement des prestations et autres avantages accordés à ces gens. L'hospitalisation doit aussi faire l'objet d'un sérieux examen.

Les membres de notre groupe font bon accueil à cette résolution. Nous convenons qu'il est excellent de confier à un seul ministère toutes les questions relatives aux anciens combattants, mais nous prions le Gouvernement et les honorables députés en général de se rendre compte que cela n'est pas suffisant. Ce qui compte, c'est la façon dont le nouveau ministère s'acquittera de son rôle, et nous

demandons avec instance qu'il s'en acquitte avec générosité.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député a fait mention de huit cas émargeant à l'assistance publique à Winnipeg. Le surintendant du bien-être public m'a adressé un rapport le 3 mars. Nous avons immédiatement envoyé un fonctionnaire du bien-être à Winnipeg pour y faire enquête. D'après les renseignements obtenus, on s'occupe de six de ces personnes. L'une d'elles est soutenue de sa mère et ses allocations s'en ressentent. Les deux autres sont des cas qui présentent des difficultés, et je me ferai un plaisir d'en causer avec l'honorable député s'il veut bien venir me voir à ce sujet. Je ne voudrais pas mentionner de noms ici.

M. KNOWLES: Si le ministre fait allusion aux cas auxquels je songe, je suis très heureux qu'on s'en soit occupé; je n'en ai entendu parler que la semaine dernière. S'il est vrai que les démarches du conseil municipal de Winnipeg en leur faveur ont donné des résultats, j'en suis heureux; mais il est bien regrettable qu'il faille recourir à ces moyens.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député voudra-t-il me donner ces noms privés?

M. KNOWLES: Oui.

M. FAIR: Il n'est pas nécessaire d'entreprendre une longue discussion des affaires des soldats en ce moment, puisque nous en aurons amplement l'occasion lors de la deuxième lecture du projet de loi, et aussi lors de son étude en comité, mais il est de notre devoir de parler librement, ouvertement et franchement. Ces dernières années, nous avons discuté longuement de ce que nous ferions pour nos anciens combattants à leur retour au pays. Nous cherchons en ce moment à adopter une mesure législative en ce sens, et j'espère qu'elle ne décevra pas les hommes et les femmes qui nous reviendront de la guerre dans un avenir assez rapproché. Les membres de notre groupe voient d'un bon œil ce projet de résolution. Nous sommes d'avis que l'on pourra accomplir beaucoup en confiant toutes les affaires concernant les anciens combattants à une seule autorité, et pour cette raison, nous appuierons cette mesure. Personnellement, je crois que le présent ministre des Pensions et de la Santé nationale devrait prendre et prendre la direction de ce nouveau ministère. Il a le bien-être des anciens combattants à cœur; il a pris part à la dernière guerre et on lui a signalé de multiples cas de misère inutile dont ont eu à souffrir ceux qui sont revenus de la première grande guerre.

L'un des premiers actes que devra poser le nouveau ministère ainsi organisé est celui de